

provinces, dont quelques-unes ont placé des sommes énormes dans les entreprises de chemin de fer.

**Sir CHARLES TUPPER :** On y fait face au moyen des résolutions.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** Je prétends que non. On donne ici \$300,000 ou \$400,000 à Ontario, qui a une population de deux millions d'habitants. Cela ne constitue pas une juste proportion dans les propositions qui nous sont soumises. De plus, on a accordé ou on va accorder des millions en vertu d'autres résolutions qui ont été déposées à une période moins avancée de la session.

**Sir CHARLES TUPPER :** Si l'honorable député veut examiner les autres, il verra que les sommes sont assez égalisées.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** Je ne le vois point. Je ne pense pas que si ces concessions sont faites, Ontario reçoive quelque chose qui ressemble à la juste proportion qui lui revient. C'est certainement un point que nous aurons à débattre de temps à autre. Il est clair que du moment qu'on s'éloigne de la règle sage et prudente qui veut qu'on n'accorde l'aide fédérale qu'aux entreprises d'une nature réellement fédérale, et qui peuvent être prouvées, telles, chaque province et chaque partie de province a un droit juste et patent à une compensation. L'honorable ministre a dû admettre la chose dans le cas de l'Île du Prince-Édouard.

**Sir CHARLES TUPPER :** C'est un cas exceptionnel.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** Et ce que le gouvernement a fait dans le cas de l'Île du Prince-Édouard il faudra qu'il le fasse pour chaque province qui n'a pas reçu ce qu'elle considère être une juste compensation. Il n'y aura pas de fin à la chose. Cependant ce que j'ai surtout voulu repousser, c'est l'espèce de mise en accusation à laquelle l'honorable ministre a voulu me soumettre ainsi que l'honorable député d'York-Est (M. Mackenzie) en disant que nous avions pris part à l'inauguration de ce système. Nous accordons à l'honorable ministre tout le mérite de la chose ; nous n'en voulons point du tout ; que les avantages lui en reviennent. Que toute la gloire lui appartienne.

**Sir CHARLES TUPPER :** Je voudrais pouvoir la prendre.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** Nous ne voulons aucunement nous considérer responsables au moindre degré de la chose, et jamais nous n'avons songé que nous soumettions au parlement des propositions qui pourraient être invoquées comme précédent pour justifier les résolutions actuellement soumises à notre examen.

**M. CHARLTON :** L'honorable ministre s'est efforcé de faire reposer la responsabilité du système actuel sur le gouvernement Mackenzie, et cela me rappelle une histoire. Un gentleman qui dînait à un hôtel à New-York, commanda du vin de Champagne. Un homme de la campagne qui dînait à la même table, s'en servit un verre, et le gentleman dit : "Voilà un procédé rafraîchissant." Le campagnard répondit : "Il est rafraîchissant, je remarque qu'il y a beaucoup de glace dedans." Je crois qu'il y a beaucoup de glace dans le raisonnement de l'honorable ministre, lorsqu'il dit que l'idée de subventionner les chemins de fer a été inaugurée par le gouvernement Mackenzie, parce que celui-ci a prêté une certaine quantité de vieux rails usés, d'aucune valeur, à des embranchements de l'Intercolonial.

**Sir CHARLES TUPPER :** Ils valaient \$20 la tonne au comptant.

**M. CHARLTON :** C'étaient de vieux rails de fer prêtés à des embranchements de l'Intercolonial. C'est ce que le ministre appelle l'inauguration du présent système de subvention, de concession de millions non à des embranchements de chemin du gouvernement, non à des voies d'im-

portance fédérale et qui pourraient avoir un droit légitime à l'aide fédérale, mais à de petites corporations répandues par tout le pays, la subvention étant accordée dans neuf cas sur dix pour des fins politiques seulement. L'honorable ministre parle de cette politique comme d'une saine politique. Elle est des plus dangereuses. Le jour qu'elle a été inaugurée, en 1882, a été un jour néfaste pour le Canada. Depuis lors, tant que nos finances ont pu le permettre, nous avons dépensé des millions en subventions à des chemins de fer. Nous avons ouvert la porte au système des dotations et nous n'en pouvons entrevoir la fin. En faisant cela nous avons ouvert le champ à d'autres réclamations pour des sommes énormes. Jusqu'à présent les subventions ont été tout à fait disproportionnées en faveur de Québec et aussi en faveur des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Ontario, qui a à payer environ 60 pour 100 de la taxation générale imposée par cette politique, n'a rien reçu comparativement. Cette province va venir crier aux portes du parlement pour faire régler sa réclamation. Le ministre a inauguré une politique féconde en embarras. Les provinces viendront prendre à la gorge le gouvernement fédéral, qui va se trouver à la merci des cliques, des conjurations et des camarillas. Avons-nous perdu le souvenir de ce qui s'est passé dans la Chambre n° 8 il y a quelques années, lorsque le gouvernement a été pris par la gorge et qu'il a dû par la suite faire voter une subvention de huit millions ? Il a fait la chose, non parce que c'était de saine politique, ni parce qu'il voulait la faire, mais parce qu'il a été forcé de la faire, pour échapper à une difficulté et se sauver lui-même de la défaite, et nous sommes exposés à de pareilles choses à chaque session que nous passons ici. Le gouvernement a ouvert la porte à des difficultés et à des embarras financiers qui ne finiront point ; rien ne peut justifier une pareille politique dans l'état actuel de nos finances. Ce n'est pas une saine politique, mais, au contraire, c'est une politique très imprudente et très dangereuse. En temps d'élection un gouvernement sans scrupule s'en servira, comme on s'en est servi, pour faire des promesses à des comtés, à des districts, à des provinces dans le but d'obtenir un appui politique. Y a-t-il dans cette Chambre quelqu'un qui doute que des promesses de subvention ont été faites dans le passé de façon à agir sur le résultat des élections ? L'honorable ministre va-t-il nier qu'on a fait de ces promesses d'une façon que je ne veux pas qualifier, mais de façon à exercer une pression sur les électeurs dans divers comtés et diverses provinces ?

**Sir CHARLES TUPPER :** Je reconnaitrai franchement si l'honorable député le désire, que cette politique se recommandait si bien à l'approbation du vaste corps électoral du Canada, que je crois qu'elle a été une source de force pour le gouvernement.

**M. CHARLTON :** Le sentiment public, comme le premier ministre le sait, on y a fait appel par les motifs les plus vils, faisant croire à un grand nombre d'électeurs, ainsi qu'à des districts et à des provinces, qu'ils ne pouvaient recevoir certains avantages qu'en votant d'une certaine façon, donnant ainsi à chacun une raison d'essayer à accaparer une part des dépouilles et de puiser au trésor fédéral. On pourra dire que beaucoup de collègues électoraux sont charmés de cette politique ; je ne doute aucunement que nombre de comtés de la Nouvelle-Ecosse en sont charmés ; mais cela ne prouve pas que cela soit bien, car s'il leur est agréable que le trésor public soit ouvert de cette façon et si cela contribue à fortifier le gouvernement, qui promet ainsi d'abuser de la confiance qu'on repose en lui, ce n'est pas une bonne chose pour le pays et c'est un mal qui doit nécessairement aller en empirant. L'honorable ministre dit que l'ensemble de ces subventions est de \$1,700,000, bien que je croie que la somme totale se rapproche plus de deux et quatre millions ; et le premier ministre en a parlé l'autre jour